



AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition :

Le Trophée 30/16

Dates complètes :

du 25 au 26 Mai 2024

Lieu :

Port Camargue

Autorité Organisatrice :

SNGRPC

Grade 5B

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes A, B, C, D, R1, R2, R3, ou L du système à handicap Osiris Habitable **d'une longueur strictement inférieure à 31 pieds et un rating maximum de 16,5 en net** en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception D minimum, norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation Côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

2.2 Documents exigibles à l'inscription :

2.2.1 pour les concurrents

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

2.2.2. Pour les bateaux :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation. Les bateaux n'ayant pas de certificat OSIRIS en règle seront classés en bis aux courses auxquelles ils participent.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3. **DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

30€/bateau

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription à la régata en ligne disponible sur <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> **avant le 24 Mai 2024 à 17h.**

Cette modalité sera à privilégier avec un règlement en ligne. Toutefois les procédures d'inscription et de paiement plus traditionnelles seront toujours possibles.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4. **PROGRAMME**

4.1 Confirmation d'inscription : **avant le 24 Mai 2024 à 17h.**

4.2 Jour de Course

Samedi 25 Mai :

9h00 – Briefing devant le Club

10h00 - Signal d'avertissement de la première course du jour

Nombre de courses : 1 à 3 courses, Parcours côtiers et construits

18h30 – Animations du soir

Dimanche 5 Mai :

9h00 – Briefing devant le Club

10h00 - Signal d'avertissement de la première course du jour

Nombre de courses : 1 à 3 courses, Parcours côtiers et construits

18h30 – Remise des prix

Ce programme pourra être modifié en fonction des données météorologiques, toutes les informations seront diffusées par les canaux de communications habituelles

5. **FICHE COURSE**

La fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet de la SNGRPC à <https://www.sngrpc.com/trophee-30-16/> et seront affichées le 24 Mai 2024 à 17h au plus tard.

6. **LIEU**

6.1 L'Annexe 1 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

7. **LES PARCOURS**

Parcours côtiers et construits

L'Annexe 2 à l'AC décrit les positions des bouées et marques des parcours côtiers.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



7. EMBLEMENTS

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux à Port Camargue 7 jours avant la régata et 7 jours après. Se renseigner auprès du secrétariat du Club.

8. CLASSEMENT

- 8.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 8.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 8.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 8.4 Si plus de 4 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

9. PRIX

A la discrétion des organisateurs.

Remise des prix Dimanche 26 Mai 2024 à 18h00 à la SNGRPC.

En cas de changement d'horaire de la remise des prix, l'information sera communiquée le jour-même aux participants via le groupe WhatsApp dédié au 30-16.

10. COMMUNICATION

10.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

<https://www.sngrpc.com/trophee-30-16/>

10.2 [NP] Pendant qu'il est en course et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10.3 Le canal VHF prévu pour toutes les régates sera le 8.

10.4 Un groupe WhatsApp rassemblant les organisateurs, comité de course et concurrent sera mis en place pour l'occasion.

11. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12. PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire contactez, svp :

S.N.G.R.P.C.

Quai d'Escale

30240 LE GRAU DU ROI

Tel : 04.66.53.29.47

contact@sngRPC.com

Corps arbitral :

Président du Comité de course : Marie-Paule KIEFFER

Commissaire aux résultats : Corinne DARDE



PARTENAIRE
OFFICIEL



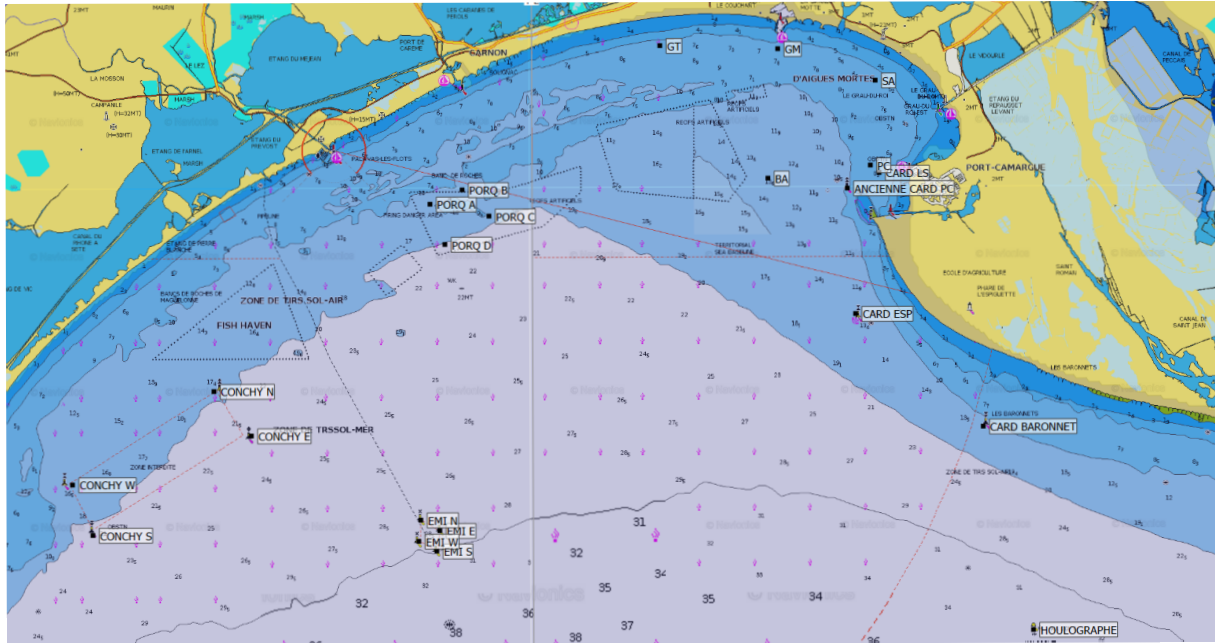
PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.



ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



**ANNEXE 2 à l'avis de course :
POSITION DES BOUEES ET MARQUES DES PARCOURS COTIERS :**

PC (Bouée Port Camargue)	Bouée rouge 43°31,3' N – 4°06,6' E
GM (Bouée Grande Motte)	Bouée rouge 43°32,95' N – 4°04,8' E
GT (Bouée grand travers)	Bouée rouge 43°33' N – 4°02,5 E
SA (Bouée du Sanatorium)	Bouée rouge 43°32,5' N – 4°06,7' E
CARDINALE LS - Nord PC	marque cardinale 43°31,194' N – 4° 06,77' E
BA – (Bouée de la Baie d'Aigues Mortes)	Bouée rouge 43°31,12' N – 04°04,6' E
CARDINALE ESPIGUETTE	marque cardinale 43°29,2' N – et 4°06,3' E
CARDINALE BARONNETS	marque cardinale 43°27,6' N – 4°08,8' E
BOUEE SPECIALE HOULOGRAPHE	Marque spéciale 43°24,773 N – 4°9,759 E
EMISSAIRE de Montpellier (S)	marque spéciale 43°25,86' N – 3°58,11' E
EMISSAIRE de Montpellier (N)	marque spéciale 43°26,3' N – 3°57,8' E
EMISSAIRE de Montpellier (E)	marque spéciale 43°26,15' N – 3°58,17' E
EMISSAIRE de Montpellier (W)	marque spéciale 43°26' N – 3°57,76' E
ZONE CONCHYLICOLE W :	marque cardinale 43°26,8' N – 3°50,9' E
ZONE CONCHYLICOLE S :	marque cardinale 43°26,1' N – 3°51,4' E
ZONE CONCHYLICOLE E :	marque cardinale 43°27,5' N – 3°54,5' E
ZONE CONCHYLICOLE N :	marque cardinale 43°28,1' N – 3°53,9' E
BAN DES PORQUIERES A	marque spéciale 43°30,77' N – 3°58,0' E
BAN DES PORQUIERES B	marque spéciale 43°30,97 N – 3°58,63' E
BAN DES PORQUIERES C	marque spéciale 43°30 ,6' N – 3°59,15' E
BAN DES PORQUIERES D	marque spéciale 43°30,32' N – 3°58,296' E



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.